

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°34 du 9 août 2013

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°15

DIRECTIVE N° 0-14582-2013/DEF/EMM/CPM
portant abrogation d'un texte.

Du 29 juillet 2013

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « condition du personnel de la marine »*.

DIRECTIVE N° 0-14582-2013/DEF/EMM/CPM portant abrogation d'un texte.

Du 29 juillet 2013

NOR D E F B 1 3 5 1 1 5 1 X

Référence :

Note n° D-13-C06896/DEF/EMA/RH/BFM du 14 juin 2013 (n.i. BO).

Texte abrogé :

Directive n° 467/DEF/EMM/RH/CPM du 29 novembre 2005 (n.i. BO).

Référence de publication : BOC N°34 du 9 août 2013, texte 15.

1. La directive n° 467/DEF/EMM/RH/CPM du 29 novembre 2005 ⁽¹⁾ relative aux orientations en matière de politique du logement en casernement dans la marine est abrogée.

2. La présente directive est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
sous-chef d'état-major « ressources humaines »,*

Christophe PRAZUCK.

(1) n.i. BO.